



**UVE DE COLOMBELLES**  
**PROJET DE 3<sup>e</sup> LIGNE DE FOUR**  
**Concertation préalable**  
du 10 juin au 31 juillet 2025

# COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES



Mercredi 18 juin 2025 - 18h à 19h30  
« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire  
et le contrat de confiance »



# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## LES INTERVENANTS

**Sandrine ESTIENNE** : Adjointe aux chefs de l'unité, DREAL Normandie

**Amandine COGNARD** : Chargée de projet, SYVEDAC

### Présents dans la salle :

2 habitants voisins UVE

**Marie PETIT** : SEROC

**Mathieu FERON** : Responsable de site, SIRAC (Groupe Suez)

**Jurgen POLI** : directeur UVE de Colombelles, SIRAC (Groupe Suez)

**Charlotte BOURGAUT** : DREAL + 1 autre représentante de la DREAL

**Olivier SIMAR** : Maire d'Authie, délégué titulaire au SYVEDAC

## Séquence 1 : Pourquoi un projet de 3<sup>e</sup> ligne de four ?

### **Amandine Cognard introduit le sujet**

Bien, nous allons commencer. Tout d'abord, bienvenue à tous. Vous êtes présents ici dans le cadre de la concertation préalable du projet de troisième ligne qui va se créer ici à l'unité de valorisation énergétique. L'atelier va être d'une durée de 1h30 et on va essayer de garder ce timing-là. On va avoir plusieurs séquences avec des thématiques. La séquence 1 va déjà vous recontextualiser ce projet, vous expliquer les tenants et aboutissants, et puis répondre à vos questions sur ce dernier.

Ensuite, on va avoir une deuxième séquence. On va dire comment est contrôlée l'activité de l'UVE. Donc là, nous aurons une intervention de la DREAL, qui est l'autorité compétente dans ce domaine-là. Après chaque séquence, je ne l'ai pas dit, il y a un temps de questions-réponses. Nous faisons notre exposé, puis nous vous invitons à poser toutes les questions et on apportera les réponses.

En séquence 3, quelles sont les garanties pour l'environnement en termes de rejets atmosphériques, rejet aqueux, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire, qu'est-ce qu'on peut garantir pour que l'UVE soit respectueuse de l'environnement ? Et enfin, en dernière séquence, comment participer à la concertation prolongée sur les prochains ateliers, les visites qui vont avoir lieu, etc. Alors pour commencer, un petit film introductif qui va bien mettre le contexte normalement.

### **Projection d'une vidéo**

Vous êtes invité à participer à la concertation préalable pour une augmentation de la capacité de traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Colombelles. Le projet, porté par le SYVEDAC en partenariat avec le SEROC, permettra de valoriser davantage de déchets du territoire, mais également d'accueillir les ordures ménagères du SEROC et les refus de tri du nouveau centre de tri Normantri.

Avec la construction de cette troisième ligne, l'UVE permettra à terme d'accueillir 50 000 tonnes de déchets supplémentaires par an, en plus des 115 000 tonnes déjà traitées par les deux lignes existantes. L'enjeu est double. D'une part, limiter l'enfouissement des

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

déchets, qui est une solution coûteuse et la moins vertueuse pour l'environnement. D'autre part, valoriser davantage de déchets, afin de produire plus d'énergie sous forme d'électricité et de chaleur, et ainsi d'alimenter les réseaux de la Communauté urbaine Caen la mer.

C'est sur ce projet utile à nos territoires que vous êtes appris à vous exprimer. Du 10 juin au 31 juillet 2025, participez à la concertation préalable organisée par le SYVEDAC. L'occasion de vous informer, poser vos questions et faire part de vos remarques. Pour vous exprimer, plusieurs solutions. Lors des réunions, ateliers, visites, sur les registres papier, sur l'espace dédié sur le site internet du SYVEDAC, par courrier et par mail.

Vos contributions seront présentées lors du bilan fin septembre et vos remarques présentées. Ensemble, préparons l'avenir pour une gestion responsable de nos déchets.

## **Amandine Cognard reprend la parole, avec un support de présentation**

Après le petit propos introductif, pour commencer, pourquoi ce projet de troisième ligne de four ? On peut se poser la question. Je vais déjà vous expliquer ce qu'est une unité de valorisation énergétique, si jamais vous n'avez jamais visité le site et bien comprendre à quoi ça sert.

Dans un premier temps, on a les ordures ménagères, donc ce sont les poubelles grises que vous allez pouvoir mettre sur votre trottoir, en fonction des jours de collecte de vos communes. Elles vont être collectées. C'est la collectivité qui a la compétence collecte des déchets. Donc là, ça va être les camions poubelles qui passent et qui récupèrent le contenant des ordures ménagères, qui met cela dans le camion. Le camion poubelle va arriver jusqu'à l'unité de valorisation énergétique. Il va déposer en fosse et vider le contenant.

On peut réceptionner jusqu'à une semaine de collecte de l'entièreté du SYVEDAC. C'est l'équivalent d'un immeuble de 8 étages. C'est ce qu'on donne pour comprendre la contenance. C'est donc une fosse très importante. Et ensuite, nous avons ce petit grappin. C'est une espèce de grande pioche, comme un peu à la fête foraine. Donc, on a un conducteur-pontier, dont le rôle va être de gérer ce grappin, de mélanger la fosse pour qu'on ait un déchet qui soit homogène. Il va introduire ces déchets-là dans le four, dans la trémie, qu'on voit ici. Cela va tomber et glisser petit à petit dans le four et créer de la chaleur. C'est comme votre cheminée, une fois que vous avez mis du bois que cela a pris et bien cela va continuer. Vous alimentez petit à petit en bois et cela va continuer à faire de la combustion. Cela va être la même chose ici. Une fois qu'on a lancé le four, après un arrêt technique par exemple qui est programmé pour faire de la maintenance, on va relancer en chaleur le four. Avec l'alimentation continue des déchets, cela va faire de la combustion. On va récupérer de la chaleur avec une chaudière qui va se trouver au-dessus et grâce à cette chaleur, on va pouvoir alimenter les réseaux de chaleur de Caen la mer et aussi créer de l'électricité. Voilà globalement comment cela fonctionne.

Sur notre unité que vous voyez aujourd'hui, nous avons deux lignes de four et cela nous permet de traiter en moyenne 115 000 tonnes de déchets par an. Et dans ces 115 000 tonnes, nous avons plus de 80 % qui sont vraiment des déchets du SYVEDAC. On parle d'environ 100 000 tonnes d'ordures ménagères propres au SYVEDAC qui sont traitées ici à l'UVE. Et en 2024, c'est à noter, nous avons eu vraiment zéro enfouissement.

Nous avons réussi à incinérer, à valoriser 100% des ordures ménagères du SYVEDAC. *[Un participant souhaite prendre des photos].* Vous pouvez prendre des photos, il n'y a pas de souci. Vous avez aussi des dossiers de concertation derrière où tout cela est expliqué bien en détails. Mais n'hésitez pas à prendre des photos si vous le souhaitez. La chaleur que l'on produit est envoyée aujourd'hui notamment sur Hérouville-Saint-Clair, mais aussi au CHU.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

Et cela permet de faire 15 000 logements. C'est l'équivalent de 15 000 logements en chauffage et en eau chaude sanitaire. Ensuite, nous avons aussi des serres maraîchères qu'on va venir alimenter. Elles sont juste là, pas très loin. Je pense que vous les voyez quand on prend la route vers Cuverville. Ce sont 3,6 hectares de serres qui sont alimentées et ceci en culture biologique. C'est une volonté du SYVEDAC qui l'a imposée à ce serriste. Et ensuite, on produit aussi de l'électricité.

Sur l'électricité qu'on produit, il y a 97 % qui est autoconsommée. Dès qu'on le peut, on autoconsomme. Parfois, le site n'a pas besoin d'électricité au moment où on la produit. Et là, on va revendre sur le réseau. En priorité, on l'utilise sur le site pour essayer d'aller chercher de l'autosuffisance. Voilà pour l'existant.

Alors, on a un contexte national et régional qui nous pousse petit à petit à limiter l'enfouissement. L'enfouissement, c'est quand on vient enterrer les déchets. Nous, ici, on valorise. Il y a aussi une autre façon de traiter les déchets, c'est de venir les enterrer et on les stocke. Donc, ce sont des sites de stockage à l'échelle de la France. Nous avons un objectif entre 2010 et 2025 de faire moins 50 % des déchets en enfouissement, parce que c'est quand même la solution de traitement qui est la moins vertueuse. Nous voulons donc limiter au maximum cette façon de traiter les déchets.

En plus de cela, en Normandie il y a une étude qui a été faite sur l'ensemble des déchets normands et les capacités à traiter ces déchets en Normandie. Jusqu'à quand sommes-nous autonomes, en prenant en compte cette réduction petit à petit du stockage. Et, on se rend compte que dès 2026, il y a un déficit de traitement. On ne va pas pouvoir traiter l'entièreté de nos déchets sur la Normandie. Donc, nous avons besoin de créer des nouvelles solutions sur nos territoires. S'ajoute à cela qu'il y a des collectivités normandes qui sont en besoin. Nous en parlerons juste après. Le SEROC, qui est notre homologue, aujourd'hui, est contraint, malheureusement, d'enfouir ses ordures ménagères, parce qu'il n'a pas de solution de traitement sur son territoire. Donc nous allons essayer de leur apporter une solution.

Malheureusement, on pourrait se dire que cela n'existe plus, le stockage des déchets. Mais cela existe encore. La plupart des encombrants des déchetteries, c'est la benne tout-venant, la toute dernière, quand vous allez à la déchetterie. Maintenant, nous avons plusieurs bennes, pour les jouets, pour le bois, etc. Et ce qu'on n'a pas su trier, valoriser, on le met dans la dernière benne. Et ça va à l'enfouissement et c'est stocké sous terre. Ensuite, les encombrants collectés en porte-à-porte. Si vous habitez à Caen, c'était hier soir justement que les gens les ont mis sur les trottoirs. Et on a 100 % des ordures ménagères du SEROC. Donc l'idée, c'est de leur offrir une solution justement à ces déchets qui sont encore enfouis. Avec cette nouvelle ligne, on va accueillir 50 000 tonnes supplémentaires. Dans ces 50 000 tonnes, on prend l'entièreté des ordures ménagères du SEROC, c'est notre priorité numéro 1.

Ensuite, on va prendre les refus de tri de Normandi. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais c'est le centre de tri qui est en cours de construction. Là, quand on tourne à gauche au niveau de l'UVE, sur la route de Cuverville. Sur notre droite, il y a un bâtiment qui est en cours de construction. C'est un énorme centre de tri, où les collectes sélectives, donc les bacs jaunes, vont arriver pour être triées et ensuite valorisées.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Ah oui, on l'a vu sortir de terre.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard reprend la parole**

Voilà, exactement, et ça va très vite. C'est impressionnant d'ailleurs. Pour le moment, on n'est pas sûr d'avoir la capacité de prendre l'entièreté des refus de tri de ce centre de tri, vu qu'on est déjà au maximum de notre capacité au niveau de traitement sur ce site-là. Donc, les refus de tri vont aller dans d'autres sites normands, à Rouen, au Havre ou peut-être ailleurs, si c'est moins cher. Cela dépendra des contrats qui seront fixés. Mais en 2030, lorsqu'on aura la troisième ligne, le but, c'est de les prendre ici pour fonctionner en local et qu'ils n'aient vraiment plus beaucoup de transports. Donc, nous prendrons ces refus de tri.

Les refus de tri, c'est ce qui arrive dans le centre de tri. Malheureusement, il y a des erreurs de tri. Ce sont les déchets qui ne devraient pas se retrouver, comme du textile, des ordures ménagères, des couches culottes, etc. Ces déchets ne peuvent pas faire le parcours et être valorisés. On récupère cela dans un bac et cela va en valorisation énergétique.

Ensuite, nous avons les encombrants du SYVEDAC. La benne tout-venant des déchetteries et les encombrants qui sont collectés en porte à porte. Avec cette troisième ligne, nous allons faire de la chaleur, bien évidemment. Et le but, c'est de la valoriser au maximum.

Mais elle va servir à quoi, cette chaleur ? Tout d'abord, à faire de la chaleur pour le réseau de chaleur Caen sud-est, qui va être agrandi et Caen sud. Cela correspond aux villes suivantes : Colombelles, Mondeville, Giberville, Caen-Rive droite et If qui vont être alimentées par ce nouveau réseau de chaleur. Et c'est l'unité de valorisation énergétique qui va être le principal apporteur d'énergie. Ils auront juste un appoint de gaz car, on n'est pas à l'abri d'un incident. Mais sinon, nous serons leur alimentation principale d'énergie. Cela sera 100% énergie renouvelable. Et en parallèle, nous allons faire de l'électricité aussi sur le site. Et cette fois, nous allons produire bien plus d'électricité que ce qu'on peut faire aujourd'hui, vu que la chaudière va être en vapeur. Avec la vapeur, on va pouvoir faire plus d'électricité que sur nos deux lignes existantes qui sont surchauffées. Les rendements sont meilleurs en vapeur. Et cela va nous permettre d'être autosuffisants sur le site. Toute l'électricité qu'on va produire va être utilisée sur le site. On n'aura plus besoin d'acheter sur le réseau national de l'énergie.

*[Amandine Cognard projette d'un plan du site]* Pour avoir une petite idée de l'implantation de cette troisième ligne. Ici, c'est le site existant. Vous êtes entrés par ici tout à l'heure et vous êtes venus vous garer là. Les camions, eux, ils vont à droite. Ils vont sur un pont bascule, où on pèse les déchets. On se rend compte de ce qui va être mis en fosse. Ils prennent le petit serpent et ils rentrent ici. Ce bâtiment-là, c'est le quai de déchargement avec la fosse. Elle va être agrandie dans le cadre de ce projet de troisième ligne, car aujourd'hui, elle n'est pas assez grande pour accueillir ces 50 000 tonnes supplémentaires. Elle va être agrandie par là. Mais cela ne va pas forcément créer de nouveaux bâtiments parce qu'on a encore des espaces un peu vides qui ne sont pas utilisés donc on va venir prendre cette place-là si vous voulez. Donc pas d'artificialisation supplémentaire à cet endroit. Le nouveau bâtiment, aujourd'hui il n'existe pas, et c'est là qu'on va accueillir tout ce qui va être refus de tri et les encombrants, que ce soit déchetterie ou porte-à-porte. Ils vont être préparés dans ce bâtiment. Cela sera complètement clos et insonorisé. C'est ici qu'on va mettre un broyeur pour les transformer en plus petit calibre, parce que les encombrants peuvent se retrouver avec de gros objets, donc cela va les réduire. Puis, cela va être convoyé sur tapis roulant, encore une fois complètement clos, pour alimenter directement la fosse. On a voulu dissocier ce bâtiment, pour tout risque incendie. Si jamais on stocke à cet endroit du déchet et qu'il y a un départ de feu, nous pouvons couper le tapis roulant.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

Cela évite une propagation à l'ensemble de l'usine. C'est donc une volonté du SYVEDAC de limiter les risques incendie, en dissociant le broyage.

Ici, nous avons la fameuse troisième ligne. Aujourd'hui, notre bâtiment contient les fours et chaudières. Il y a de l'espace déjà pour accueillir une troisième ligne. Parce qu'en 73, à la construction de l'usine, ils avaient prévu l'usine pour trois lignes. Elle n'a jamais été construite, cette troisième ligne, parce qu'il n'y avait pas une nécessité de besoin de traitement. Et aujourd'hui, on l'a enfin, cette nécessité. C'est pourquoi, nous avons décidé de la construire. Nous allons prendre au maximum la place existante. Mais la vapeur, comme du gaz, cela prend plus de place que de l'eau plate dans une bouteille, par exemple. Ce qui fait qu'on va devoir surélever le bâtiment et l'agrandir un peu. Mais nous allons quand même essayer d'utiliser au maximum l'existant. Et nous avons ce petit bâtiment-là, ce sont des locaux sociaux pour l'exploitant. Aujourd'hui, ils sont à côté de la fosse. C'est un des bâtiments qu'on va être obligés de détruire. Nous en recréons de nouveaux ici. Ici, ce sont des pièces techniques pour la gestion électronique et électrique de l'usine. Étant donné qu'on a grandi l'usine, les locaux techniques ne sont plus suffisants. On va donc les agrandir. Voilà, ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'on reste vraiment dans l'espace foncier existant. Nous n'avons pas acheté d'autres fonciers pour agrandir et créer cette troisième ligne de four.

Un petit planning pour vous rendre compte du travail qui est effectué avant d'en arriver à la création de cette troisième ligne. Nous avons lancé le projet en 2023. Je suis chargée du projet, et je suis arrivée au SYVEDAC en août 2024. Nous avons lancé des études et le choix du maître d'œuvre est en cours de réalisation. Le maître d'œuvre, c'est comme quand on fait des constructions, une rénovation à la maison ou quoi que ce soit. C'est lui qui a la compétence architecture. Il va donc faire le permis de construire, il va suivre l'entièreté du chantier, il va choisir les entreprises de travaux, il va assister en tout cas dans ces démarches-là et va s'assurer que le chantier est fait de manière bien conforme. C'est le technicien qui va vraiment avoir le savoir-faire.

En 2026, nous allons déposer le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale. Ensuite, en 2027-2028, on aura le choix des entreprises de construction. Les travaux en 2028-2029, il faut compter un an et demi de travaux. Et ensuite, la mise en service est prévue en 2030.

C'est un projet qui s'inscrit dans le temps et c'est pour vous montrer qu'on est encore très en amont. Avec les contributions que vous allez faire aujourd'hui, les questions que vous allez nous poser, il est encore temps de changer les choses. À la réunion de lancement, nous avons une question sur l'insonorisation du local encombrant. Tout de suite, j'ai changé le cahier des charges techniques du maître d'œuvre pour insister sur ce point-là et que ce soit bien géré par le maître d'œuvre dans la suite. Il est donc encore temps de changer les choses. N'hésitez pas. Et voilà, vous avez la parole. À chaque fois que vous prenez la parole si c'est possible de vous présenter, juste dire votre prénom, nom de famille et de la commune d'où vous venez. Ce n'est pas une obligation, mais cela peut nous aider pour le bilan de la concertation. À la fin, sachez qu'il y a un enregistrement audio qui est en cours, c'est encore une fois pour nous aider à faire le compte-rendu de l'atelier. Il y a aussi un registre d'expression que vous avez sur la table là-bas. Si vous n'êtes pas à l'aise pour prendre la parole ou si c'est une contribution que vous voulez garder un peu plus secrète, peu importe, vous pourrez la mettre sur le registre. Donc je vous invite à poser des questions si vous en avez déjà sur le projet.

# SYVEDAC · COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

On est juste à côté, on est voisins. Quand on a vu cela, ça nous a fait un peu peur. Pour le bruit et l'espace que cela va reprendre notre espace par rapport à notre vision. Est-ce que l'usine va vraiment s'agrandir ? Et depuis notre jardin, du coup, on voit un autre bâtiment. On a déjà celui d'en face qui n'était pas prévu pour nous et qu'on a juste en face de chez nous. Quand on a vu que celui-là allait aussi s'installer, j'ai dit oula. Visuellement, c'est ça qui est un point inquiétant. On va être dans le jardin, est-ce qu'on va voir un gros bâtiment ?

## **Amandine Cognard répond**

Normalement, c'est ce que je vous montrais, on va quand même limiter.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Et vous ne reprenez pas dans le champ à côté ? On avait peur, car on parlait que ça allait être dans le champ d'à côté. Vous ne touchez pas aux champs d'à côté ?

## **Amandine Cognard, montre le site sur un plan**

Non, c'est ça, les champs qui sont derrière, là, au fond ?

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Oui, c'est depuis les fenêtres de la cuisine, on a des grands champs. Ils sont de l'autre côté, parallèles.

## **Amandine Cognard**

Nous avons déjà cet espace et on va aller dans le prolongement de la bande, là, qui nous appartient.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

C'est ce qu'on voulait savoir.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard**

Donc, il n'y a que ce bâtiment, là, aujourd'hui. C'est cultivé cet endroit. Là, nous aurons une implantation de ce bâtiment-là. Donc, c'est une réalité et après il y a une petite surélévation. Mais je pense que l'harmonie de l'usine en tant que telle ne va pas être trop chamboulée. Et pour nous, cela a été une demande au maître d'œuvre pour que l'extension visuellement ne se voit pas. Qu'il y ait un travail architectural qui soit fait pour une harmonie visuelle.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Chez nous, on ne la voit pas l'usine. Très peu, on voit le haut, les cheminées. On est bien cachés avec les arbres. Et on avait peur que ça aille dans le champ et que l'on voit l'usine après. Donc on est rassurés.

## **Amandine Cognard**

Je pense que cela sera du pareil au même.

## **Sandrine Estienne intervient à son tour**

Je comprends votre préoccupation. Si je peux me permettre, cela vaudrait peut-être le coup de faire une petite simulation avant, avec un montage photo. Voir s'il y a besoin éventuellement de renforcer avec des arbres pour l'intégration et l'écran visuel pour éviter l'impact.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Voir même venir chez nous, pour prendre des photos de chez nous.

## **Amandine Cognard**

N'hésitez pas, si vous êtes partants pour cela. Nous pourrions faire des petites vues avant, après. On prendra votre adresse à ce moment-là.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Comme je sais qu'en ce moment on parle sur l'écologie, les animaux et tout ce qu'on veut. Dans le champ juste à côté, il y a des chevreuils qui viennent régulièrement vivre à cet endroit-là.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard poursuit**

Il y a une étude faune flore, justement à ce sujet-là, qui est en cours.

C'est ce qu'on disait. Il y a une autorisation environnementale qui est obligatoire. C'est réglementaire, puisqu'on a une ICPE, une installation classée pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre-là, nous avons déjà amorcé l'étude faune flore, qui est sur quatre saisons. C'est une année entière. Nous avons commencé en avril 2025, qui va couvrir jusqu'en avril 2026. Le but de cette étude faune flore, c'est de se dire, est-ce qu'on a des espèces rares ? Est-ce qu'on a des couloirs migratoires ? Est-ce qu'on a des animaux qui font leur lit, leur nid, etc.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Les chevreuils, juste derrière notre cuisine, ils sortent de là et on les voit tous les jours.

## **Amandine Cognard**

Nous avons un écologue. C'est son métier, qui connaît très bien tout cela. Il vient régulièrement sur le site. Après, en fonction des résultats qu'il va nous donner, nous allons mettre en place une typologie qu'on appelle « ERC ». Donc, si on peut éviter cette invasion pour cette espèce ou quoi que ce soit, on va le faire. C'est-à-dire, on va construire ailleurs ou on va faire une surélévation plutôt que créer un nouveau bâtiment. Si on peut le faire, on le fait. Sinon, on va réduire, au maximum réduire l'impact et on va compenser. Où on aura eu un impact, on va chercher à le compenser, peut-être en créant un espace vert, un endroit où il n'y en a pas aujourd'hui, des choses comme ça, replanter, etc.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Votre bâtiment, donc le broyeur. C'est un système avec des roues dentées ?

## **Amandine Cognard**

C'est ça, c'est un système où l'objet tombe dedans et ce sont deux roues dentées, c'est un peu absorbé et ça fait des fragments.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

On peut mettre un pneu de camions ou de chantier, les canapés sont broyés ou quelque chose comme ça.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard**

Oui et ça fonctionne bien.

## **Olivier Simar, maire d'Authie, pose une nouvelle question**

Hier, il y avait une réunion organisée par Olivier Paz qui nous sensibilisait sur le tri. On voyait tout à l'heure, sur le film, les déchets qui avaient été mal triés finalement. La communication, c'est toujours compliqué. Est-ce que les gens ont bien assimilé les choses ? Je me demande, parce qu'on trouve encore, paraît-il, des petites bonbonnes de gaz.

## **Amandine Cognard répond**

Oui, et d'ailleurs, c'est un vrai fléau, ici, le protoxyde d'azote. Cela crée des explosions au niveau du four. Ça se met sous pression, ça peut abîmer le four et ça crée des arrêts. Nous essayons d'accélérer la prévention à ce sujet-là. 75 % de l'effectif du SYVEDAC, c'est pour la sensibilisation et de la prévention : grand public, entreprises, etc. Et ça a quand même ses effets. Voilà des bonbonnes de protoxyde [*un habitant a apporté une bonbonne qu'il a trouvée sur le bord de la route*].

Il ne faut surtout pas la mettre dans la poubelle ; Il faut la porter en déchetterie.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

C'est ce que j'ai fait. La déchetterie m'a expliqué de la déposer à tel endroit.

## **Olivier Simar, maire d'Authie rajoute**

Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour communiquer davantage ?

## **Amandine Cognard enchaîne**

C'est compliqué, vu qu'en plus c'est communiquer sur quelque chose qui n'est normalement pas légal. La plupart est utilisé beaucoup par les jeunes, vous achetez ça sur internet et c'est pour de la consommation illégale.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Et ne serait-ce que les petites bonbonnes de camping-gaz. C'est terrible

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard précise**

Après, normalement, tout ce qui est camping gaz, c'est consigné depuis très longtemps. Oui, mais il y en a déjà encore malheureusement.

Après, c'est ce que je disais. Nous sommes à fond dans la prévention, au SYVEDAC. Depuis 5 années, on a quand même une constante diminution de nos tonnages. On est à environ moins 2% par an sur les ordures ménagères. Et c'est ça qui nous permet d'accueillir des nouvelles collectivités de plus en plus. On a pu accueillir en 2021, si je ne me trompe pas, Lisieux Normandie. Ensuite, on a eu, là, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Pays-de-Falaise et Val-ès-dunes. Et au 1<sup>er</sup> janvier 2026, on va pouvoir accueillir Cingal-Suisse-Normande. Et ça, c'est grâce à nos efforts de tri, etc. Mais c'est quand même des efforts de longue haleine, ce qui fait que malgré cette diminution, on ne peut pas accueillir le SEROC comme ça du jour au lendemain. Et on a besoin de cette troisième ligne de transition.

## Séquence 2 : Comment est contrôlée l'activité de l'UVE ?

### **Amandine Cognard passe la parole à Sandrine Estienne, DREAL Normandie**

Je suis Sandrine Estienne, je suis inspectrice de l'environnement à la DREAL, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Je vais vous expliquer qui on est, qu'est-ce qu'une installation classée pour la protection de l'environnement et quel est notre travail pour finir ? *[un diaporama est projeté en support de l'intervention]*

On va démarrer déjà par qu'est-ce qu'une installation classée ? Une installation classée, c'est quelque chose de très large. Ça va, vous le voyez bien sur les photos, des éoliennes, aux élevages, aux industries agroalimentaires, aux entrepôts et aux dépôts liquides inflammables, que l'on peut imaginer dans une raffinerie.

Une installation de traitement thermique de déchets rentre dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. *[Sandrine Estienne a apporté un exemplaire papier de cette nomenclature]*. Il y a 270 rubriques. Je peux vous la faire passer, même celle-ci n'est pas à jour. Il y en a une un petit peu plus récente et vous allez voir que tout ça est codifié, parce que ce sont des installations à risque et polluantes. C'est pour cela qu'elles font l'objet d'une classification et derrière, en fonction des enjeux, des risques ou des niveaux de pollution, il va y avoir un régime de classement avec des installations qui sont soumises à autorisation, à autorisation simplifiée, ce qu'on appelle les enregistrements, ou à simple régime de droit à déclaration.

Et donc les installations de traitement thermique des déchets sont des installations classées qui sont soumises à autorisation environnementale, visées par deux rubriques qui sont dans cette nomenclature-là. Si vous la cherchez, c'est la 2770. Vous allez trouver la rubrique sur le traitement thermique.

La nomenclature est établie par le Ministère de l'environnement et la Direction générale de la prévention des risques qui va coordonner l'ensemble de nos actions au niveau de l'inspection des installations classées. Donc la réglementation applicable est large. C'est d'abord le code de l'environnement, qui est déjà copieux. C'est lui qui va définir, par exemple la réduction des objectifs d'enfouissement des déchets. Vous en parliez tout à

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

l'heure, C'est le code de l'environnement qui fixe cela. Il va fixer les procédures administratives. Il va aussi fixer des règles techniques. Et parmi ces règles, on va retrouver pour les installations des UVE, les installations de valorisation énergétique, le traitement thermique des déchets, on va retrouver un cadre européen et un cadre national avec deux arrêtés ministériels. C'est pareil, je vous les ai amenés, parce que ce n'est pas quelque chose qu'on voit régulièrement. Donc un arrêté ministériel de septembre 2002 et un arrêté ministériel de janvier 2021. Ces deux arrêtés-là, c'est vraiment le socle de base des prescriptions techniques qui vont encadrer le fonctionnement de ce type d'installation. Et celui-ci notamment, celui de 2021, c'est celui qui découle de l'application d'une réglementation européenne, d'une directive, qui oblige à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles. Et cela va conditionner des niveaux de rejet, par exemple au niveau des cheminées ou au niveau des rejets dans l'eau et des conditions d'exploitation, de façon à réduire le plus possible l'impact du site sur son environnement. Donc tout cela, c'est vraiment le socle, la base, le minimum applicable. Et ensuite, on a un arrêté préfectoral d'autorisation. Il date de 2012. Il est donc postérieur à celui-ci, mais antérieur à celui-là.

Mais celui-là s'applique. Je vous expliquerai. On est allé contrôler son application. Et donc celui-ci, l'arrêté préfectoral d'autorisation, il est signé par le Préfet. Je vous ai mis la première page, là. Le titulaire, c'est la SIRAC, qui est la délégation de service public du SYVEDAC. Et donc lui, il va intégrer vraiment l'environnement local du site.

Et en général, l'arrêté d'autorisation préfectorale est plus restrictif que le cadre national ou le cadre européen. Donc en général, on va au-delà parce qu'on va vraiment intégrer les enjeux locaux du site.

Alors, qui sommes-nous ? Je vous ai mis notre beau logo, parce qu'il est tout neuf. Je pense qu'il y a assez peu de monde qui le connaît. Je pense que même qu'au sein de la SIRAC, vous ne devez même pas le connaître.

La mission d'inspection des installations classées travaille au sein de la direction régionale de l'aménagement et du logement de Normandie, donc la DREAL.

Il n'y a pas que nous qui faisons l'inspection des installations classées, il y a aussi les services de la DDPP, de la direction départementale de la protection des populations, qui va contrôler tout ce qui est élevage agricole, agroalimentaire, quand il y a des œufs, des poissons ou de la viande.

Nos missions, principalement, c'est du contrôle sur le terrain. Et donc contrôle des installations classées pour aller vérifier justement que les prescriptions que je vous ai données (je ne vous ai pas donné l'arrêté préfectoral de la SIRAC, mais il est là]. Donc on va vérifier par sondage, parce qu'on ne fait pas toutes les prescriptions à chaque visite, sinon ce serait beaucoup trop long. On va vérifier par sondage le contrôle des prescriptions et j'y reviendrai. Donc ça, c'est vraiment notre présence sur le terrain.

Et on a aussi un travail d'instruction tout au long de la vie des installations, depuis le projet et leur création, ce qui est le cas là pour le projet du SYVEDAC, pour la création de la troisième ligne de four. Lorsqu'il y a des modifications des installations aussi, on intervient pour instruire ces modifications-là. Ça peut conduire à modifier les prescriptions et à les retravailler, à vérifier l'acceptabilité aussi. Lors de réexamens périodiques des installations, ce qui est le cas aussi pour les installations de traitement thermique des déchets. Elles ont des réexamens périodiques pour s'assurer que les meilleures technologies disponibles sont mises en œuvre. Et à la fin de vie, lorsque l'activité cesse. Et là, on va rentrer dans des sujets plus de problématiques de sol pollué, notamment. Nous avons deux chefs. C'est le Préfet pour la partie administrative. Nous lui proposons les projets de prescription ou les projets de sanctions administratives. C'est lui qui les signe. Et notre deuxième chef, c'est le Procureur, lorsque nous relevons des infractions et nous sommes tenus de les déclarer au Procureur qui peut engager des sanctions pénales. On est assez vite sur du délit dans nos domaines.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

Et j'ai rajouté quand même un petit point qui est très important. C'est que l'inspection des installations classées n'est pas garante de la maîtrise du risque. Le premier responsable de l'exploitation de son installation, c'est vraiment l'exploitant. Il en découle -je vous ai dit qu'on faisait des contrôles par sondage, on n'a pas vérifié l'ensemble des prescriptions- qu'il est garant du bon entretien de ses installations, des niveaux d'émission dans l'eau, dans l'air, de la gestion des incidents quand parfois il y en a. Donc c'est vraiment l'exploitant qui est garant de cela. Et nous, on va contrôler par sondage le respect des prescriptions. Voilà pour les grands principes.

Là, c'est juste pour rappeler un petit peu le panorama en termes d'interlocuteurs. Donc, effectivement, en tant que service de contrôle, on va être en relation avec les exploitants, évidemment, pour les inspections, les instructions, pour la vie aussi et les échanges techniques.

On est évidemment en relation étroite avec le Préfet, les services de l'État, que ce soit la Police de l'eau, l'Agence régionale de santé par exemple, mais aussi les pompiers, le service départemental d'incendie et de secours, éventuellement les services de la DDPF, anciennement services vétérinaires. Par exemple, et je dois en oublier plein d'autres, Bâtiments de France aussi.

On est évidemment aussi en relation avec le Procureur de la République, à qui on fait remonter quand il y a des non-conformités de prescriptions et des infractions, on fait remonter cela au travers d'un procès-verbal.

Parfois, nous sommes amenés aussi à travailler avec les gendarmes pour intervenir sur les sites. On peut requérir les forces de l'ordre. Je ne vous ai pas montré, mais on a une carte bleu, blanc, rouge. Elle est signée par le Directeur général de la prévention des risques au ministère et elle est importante car elle nous permet de requérir les forces de l'ordre si besoin, pour pouvoir faire nos actions de contrôle sur les sites.

Nous sommes évidemment aussi en relation avec les associations, les riverains, le grand public. Donc évidemment, lorsqu'il y a des signalements, des plaintes ou des dysfonctionnements, qui nous conduisent derrière à investiguer et à solliciter l'exploitant pour savoir quelle est la raison de ce signalement.

Au travers aussi des procédures administratives, puisque le public est consulté lors de la procédure d'autorisation environnementale. On va y revenir, il y a un slide sur ce sujet-là. Et puis également dans le cadre des Commissions de suivi de sites (CSS) qui se tiennent annuellement, où les riverains sont représentés par les associations locales, où vous pouvez faire remonter, où le bilan annuel de l'exploitant est présenté. Nous sommes évidemment en relation avec les collectivités élues. Là, dans le cas particulier, puisque la collectivité est porteuse d'un projet, donc là de fait, mais également lors des procédures administratives, puisque les collectivités sont consultées, en gestion de crise, car ce sont des situations qui arrivent, et puis sont présentes aussi lors des CSS.

Et puis, on peut aussi nous consulter, par exemple, sur les demandes de procédures urbanisme. Donc, quand ça concerne une installation classée, on donne notre avis. Et puis, évidemment, les médias, quand on a des sollicitations, parce qu'on a quand même de plus en plus de sollicitations médias concernant nos activités.

Alors, je fais partie de l'unité bi départementale Calvados-Manche, au sein de la DREAL, qui est une direction régionale. On ne fait pas que de l'inspection des installations classées à la DREAL. Je vous ai mis des petits documents qui présentent la DREAL et ses missions plus larges. Donc, on a des collègues qui sont à Rouen, au siège, et qui vont s'occuper du pilotage de notre action au niveau régional, côté inspection des installations classées. Ils vont être les référents en technique, ils vont aussi faire le lien avec les collègues du Ministère de l'environnement et faire des inspections et des instructions. Et nous avons des équipes qui sont dans les départements. Notre équipe, l'unité bi départementale, est à Caen et à Saint-Lô.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

Nous sommes au total en Normandie 35 inspecteurs en équivalent temps plein, ça fait une quarantaine d'inspecteurs au total. On a 1500 sites, installations soumises à autorisation. Des milliers et des milliers soumises à déclaration. Sur ces 1 500 sites, on en a 100 qui relèvent de la directive Seveso. Vous en avez entendu parler, ce sont celles qui sont les plus à risque d'un point de vue risque accidentel (incendie, explosion...). Et on en a 230 qui relèvent de la directive IED, qui est la directive des émissions industrielles, une directive européenne (elle concerne l'UVE de Colombelles). C'est l'équivalent des Seveso pour les rejets dans l'eau ou dans l'air, pour les rejets chroniques au quotidien. Donc ce sont les installations les plus émettrices. Elles font l'objet d'une réglementation particulière. On fait des inspections, on instruit des dossiers et en termes de visites, cela représente 1600 visites d'inspection par an à l'échelon régional. Pour un inspecteur en unité bi départementale comme nous, cela en fait 25 par an. Ce qui est pas mal.

Donc nos visites, nos contrôles, je vous l'ai dit, c'est par sondage.

Et on va choisir les thématiques en fonction des enjeux et en fonction aussi des actualités réglementaires ou des actualités du site. Nos visites sont pour grande partie programmées. Et là, on a un programme pluriannuel de travail qui est défini au niveau national par le Ministère de l'environnement. Nous avons des inspections des sites qu'on doit aller voir une fois par an, une fois tous les 3 ans ou une fois tous les 7 ans. Évidemment, on peut y aller de façon plus rapprochée en fonction des enjeux et si on le peut.

Les UVE, elles, sont des établissements prioritaires qui font l'objet d'une inspection systématique au moins annuelle. Nos visites peuvent être programmées ou bien réactives. Et dans ces cas-là, elles sont réactives quand on a un signalement, une plainte qui nécessite qu'on aille investiguer sur site pour comprendre la situation et juguler la situation et qu'il y ait un retour à la conformité. Ou en cas d'incident, là c'est un gros incendie, et donc les inspections réactives représentent à peu près 20% de nos visites. Elles peuvent être annoncées ou inopinées, cela va dépendre du contexte et de dépendre ce qu'on souhaite aller voir. Il y a aussi une partie de nos visites qui sont sur des sites qui sont illicites, c'est-à-dire qui sont sans titre et justement où il faut aller régulariser les situations. Nous avons aussi des contrôles inopinés avec des prélèvements. Ils sont effectués par des laboratoires indépendants, des laboratoires externes, soit sur l'eau, soit sur l'air, soit sur les déchets, en routine. Et nous avons aussi des inspections systématiques après des modifications importantes d'installation qui nécessitent une nouvelle autorisation environnementale ou un nouvel arrêté préfectoral. C'est-à-dire qu'on va aller vérifier, six mois après la mise en service des installations, que les installations ont été construites telles que c'était prévu et que l'exploitant met bien en œuvre les prescriptions qui ont été définies lors de l'instruction et qui sont dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Et nous sommes un service de police, donc on a un pouvoir de police administrative qui est important, qui va du rappel à la loi, qui est l'arrêté de mise en demeure, à des contraintes financières qui peuvent être très contraignantes avec des amendes administratives ou des astreintes administratives, et nous pouvons aussi faire fermer un établissement.

# SYVEDAC · COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Amandine Cognard précise**

Juste pour donner une idée, la dernière inspection a eu lieu la semaine dernière. Nous en avons bien une par an. Le dernier contrôle inopiné, c'était en 2024.

## **Sandrine Estienne**

Oui, c'était sur l'eau. La conformité des rejets en sortie de station avant régénération.

## **Olivier Simar**

Et quid du résultat ?

## **Sandrine Estienne répond**

Les résultats étaient conformes par rapport aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral. Donc là, nous sommes sur la procédure d'autorisation environnementale. Je vous ai dit, l'UVE relève du régime de l'autorisation environnementale. Un nouveau four nécessite une procédure d'autorisation environnementale. Donc, comment ça va se passer, quel est notre rôle en tant que service d'inspection des installations classées ?

Nous allons intervenir assez en amont en général sur les projets, de façon à pouvoir donner le cadre et alerter sur les enjeux régionaux, voire la réglementation applicable, et éventuellement en lien avec d'autres services de l'État qui peuvent être concernés sur certains pans du dossier. Je pense à la Police de l'eau, éventuellement au SDIS par exemple, s'il y a des enjeux en termes d'incendie.

Ce qui permet que le porteur de projet puisse élaborer en lien avec son bureau d'études le dossier en intégrant au maximum les contraintes dès le départ. Vous avez parlé de la biodiversité, typiquement cela fait partie des sujets. La question et votre situation en tant que voisin immédiat sur l'impact visuel et sur la question du bruit, c'est un sujet qu'on aura en tête et sur lequel on va alerter pour que le dossier prenne bien en compte ces points-là dès le départ.

## **Amandine Cognard complète**

Pour supplément, on a commencé cette étude faune flore dès cette année, parce que dès janvier, on a rencontré la DREAL pour justement bien comprendre le cadre, savoir où on allait, quelle réglementation allait s'appliquer, ce qu'on devait mettre en place. Et c'est eux qui nous ont dit « attention, cette étude faune flore très importante. Mettez-la en place dès maintenant. Cela sera important d'avoir les résultats avant de commencer déjà le permis de construire, etc. Et c'est pourquoi on l'a activée très rapidement, en les rencontrant en janvier et en avril on avait la personne qui allait travailler.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE, intervient**

C'est important pour nous, parce qu'on voit tellement d'animaux dans ces champs que cela ferait un peu peur, si ces pauvres bêtes s'en allaient. On est habitués à nos chevreuils, les renards, les lapins, et tout.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Je pensais aux vibrations, est-ce qu'il y a un problème, cela peut amener un problème de vibrations pour nous ?

## **Sandrine Estienne**

En tout cas, la réglementation sur le bruit prévoit effectivement aussi la prévention du risque de vibration. Cela fait partie des choses.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Un exemple, quand ils ont fait le terrassement, rien que le terrassement. Cela faisait partie des travaux pour la dalle, cela vibrait chez nous. Et la voisine qui est au bord de la route, elle dit, mais qu'est-ce qui m'arrive ?

## **Sandrine Estienne**

Si je peux répondre en faisant une petite parenthèse, il faut voir qu'il existe des choses sur les mesures de vibration pour s'assurer que cela n'a pas d'incidence sur le bâti des riverains. Cela se pratique, en fonction des enjeux, notamment lors des tirs dans les carrières, où on vient positionner des accéléromètres chez les riverains, pour vérifier l'accélération d'ondes et s'assurer qu'il n'y a pas d'incidence sur les bâtis riverains.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

On arrive bien à enlever des vibrations dans les sous-marins. Donc, je pense qu'on est peut-être capable de le faire à terme.

## **Sandrine Estienne**

Alors, je vous parle effectivement de la prise en compte des vibrations en fonctionnement normal. Il doit y avoir des vibrations. Ou alors, sur le cas des carrières, par exemple, c'est nécessaire au fonctionnement et à l'extraction des matériaux. Et dans ces cas-là, il y a une réglementation, des mesures et des valeurs à respecter de façon à éviter toute dégradation chez les riverains ou toute dégradation bâtie dans l'environnement.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

*[Sandrine Estienne poursuit sa présentation]*

J'en étais là au cadrage, au préalable. Un dossier d'autorisation environnementale est copieux. Il y a des grosses pièces, un résumé technique heureusement, et il y a une étude des dangers qui va étudier les risques accidentels, une étude d'impact qui va étudier plutôt la partie impact des rejets. Il y a une évaluation des risques sanitaires aussi. Il y a aussi tout un chapitre sur la description technique des installations.

Donc, on va être sur une grosse boîte, qui va faire l'objet d'une vérification de notre part pour être sûr que le dossier est bien complet. Et une fois qu'on considère qu'il est bien complet et qu'il va pouvoir partir en instruction, il part en phase d'examen et de consultation à la fois du public et des services de l'État. Cette phase, qui est dans le cadre de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale, dure quatre mois.

Il va y avoir un commissaire-enquêteur qui va être nommé, qui va organiser une réunion d'ouverture et qui va collecter l'ensemble des observations durant cette phase de consultation du public. Et à la fin, il fera une réunion de clôture et un rapport. Et donc, pendant toutes ces phases-là, il y aura à la fois la consultation du public et aussi la consultation des autres services de l'État, notamment l'Agence régionale de santé (ARS). Il y en aura sûrement d'autres. Il y aura aussi la consultation des élus, pendant cette phase-là. Et c'est une phase où on est en phase d'instruction. Donc c'est la phase où nous allons travailler aussi sur les prescriptions techniques qui vont prendre la forme d'un arrêté préfectoral, comme je vous l'ai fait passer.

On va aussi avoir une évaluation environnementale, par une autre autorité qui dépend du Préfet de région, qui va aussi donner un avis sur ce dossier-là. Et une fois tout cela terminé, nous intégrons les éléments et nous avons la capacité de proposer au Préfet un projet d'arrêté préfectoral pour signature.

## **Amandine Cognard passe la parole au public**

### **Olivier Simar**

Vous avez précisé tout à l'heure que vous arrivez quand même assez souvent de saisir le procureur. Est-ce qu'on a un chiffre à donner, à communiquer par rapport à un nombre de dossiers ou par rapport à une fréquence ?

### **Sandrine Estienne**

Alors les parquets s'intéressent de plus en plus aux infractions environnementales. C'est vraiment notable. Donc, nous avons des sollicitations. Cela implique que, outre nos services qui avons la compétence par délégation du Préfet sur la police déchets, notamment, parce que c'est beaucoup cela qui va nous occuper, les gendarmes montent aussi en compétence. Et donc, nous avons de plus en plus de sollicitations de la part des services de la gendarmerie, qui ont d'ailleurs des opérations « territoire propre », une fois par an maintenant, auxquelles on s'associe dans la mesure du possible en fonction de nos effectifs. Et donc, les sanctions, les procès-verbaux pour délit, on en remonte, peut-être entre 5 et 10, parce que c'est l'ordre de grandeur. Cela nécessite beaucoup de temps. Alors, nous ne pouvons pas nous substituer à la police du maire. Donc nous intervenons, je pense aux dépôts de déchets par exemple, à une décharge sauvage, quand cela va dépasser les seuils de la fameuse nomenclature que vous avez vue, et certains volumes

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

en particulier. Et pour le reste, nous pouvons être amenés à accompagner les élus dans les actions pour résorber ces points noirs. Mais on est très contraints.

## Séquence 3 : Quelles sont les garanties pour l'environnement ?

### **Amandine Cognard introduit cette partie**

Je vais reprendre la parole juste une minute pour vous expliquer que le SYVEDAC est la collectivité, un service public. Nous avons la compétence « traitement des déchets et valorisation ». Et cependant, comme nous ne savons pas gérer une usine de la sorte, nous faisons appel à un exploitant, qui est la SIRAC.

Nous opérons quand même un contrôle de ce que va faire l'exploitant. Nous essayons de suivre au maximum ce qui se passe sur l'unité de valorisation énergétique. C'est pourquoi déjà nous avons les bureaux ici-même. Cela nous permet de suivre en continu s'il y a des explosions, des choses comme cela qui nous inquiètent. Nous sommes directement là et nous pouvons descendre l'escalier. On va demander à l'exploitant ce qui se passe. Typiquement, la semaine dernière, il y a eu un arrêt de ligne. On a été directement en contact avec l'exploitant. Nous avons trouvé des solutions avec lui pour traiter les déchets. Il est venu nous montrer ce qui s'était passé, etc. On suit vraiment de près. Nous avons une réunion de suivi une fois par mois où il nous montre ce qui est rentré à l'usine, ce qui a été traité, s'il y a eu des soucis sur l'exploitation, etc. Nous suivons au plus près et nous faisons quand même une petite veille réglementaire, de ce qui peut sortir. Nous rencontrons aussi nos homologues sur d'autres territoires, pour voir ce qu'ils font, et nous suivons au plus près la réglementation qui s'applique et essayons de l'anticiper au maximum. Récemment, les PFAS ont fait beaucoup parler d'eux : ce sont les polluants éternels, notamment sur les poêles Tefal. Et il y a la question de savoir si les unités de valorisation énergétique en ressortent. Nous avons eu un arrêté ministériel qui dit que jusqu'à octobre 2026, chaque unité de valorisation énergétique va devoir faire un prélèvement, une analyse pour chaque cheminée et regarder ce qui en ressort.

Nous avons décidé de la faire dès le premier semestre 2025, et de ne pas attendre le dernier moment pour avoir une idée de ce qui sortait. S'il le fallait sur la troisième ligne, prendre déjà un train d'avance, se dire ce qu'il faut mettre en place et avoir une idée de ce qui ressort de notre usine, car cela nous tient à cœur. Donc nous essayons vraiment de suivre au plus près, de ne pas attendre le dernier moment et ainsi de ne pas subir la réglementation et d'avoir quelque chose qui soit le plus neutre possible pour l'environnement.

Sur l'air, nous avons des émissions qui sont contrôlées, donc en continu. Sur chaque cheminée, nous avons des analyseurs et ce sont des données que l'exploitant va remonter d'ailleurs justement à la DREAL chaque mois. Et ce sont des données qu'ils ne peuvent pas trafiquer, soyez rassurés. Cela est fait par un logiciel et ils n'ont pas la main dessus. Il y a des mesures, des contrôles parfois inopinés qui sont faits. C'est ce que nous expliquions tout à l'heure.

Sur l'eau, nous avons aussi une station d'épuration, parce qu'aujourd'hui, le traitement des fumées est humide sur le site. On va donc puiser dans une nappe phréatique l'eau nécessaire pour traiter ces fumées. Et ensuite, l'eau qui a servi à traiter ces fumées peut

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

avoir des impuretés, des polluants. Nous allons donc venir la traiter sur une station d'épuration qui est sur site. Et nous contrôlons l'eau qu'on va rejeter dans l'Orne. On ne l'envoie pas comme cela dans l'Orne. Il y a tout un système.

Et ensuite pour le bruit, tous les trois ans, nous devons faire une étude de bruit, pour savoir si cela va justement déranger les riverains, etc. La dernière a eu lieu en 2024 et nous étions conformes sur tous les points.

Pour l'odeur, des mesures sont mises en place pour éviter que les odeurs de la fosse puissent se répandre à l'extérieur. On va venir tirer l'air au niveau de la fosse et elle sert après dans le process. On est en sous-pression et cela évite ce genre de désagrément.

Et c'est ce que je vous disais, une étude faune-flore qui est anticipée parce que justement, nous essayons d'être au plus près de la DREAL et de suivre au mieux pour éviter de subir. Encore une fois, nous voulons être actifs dans l'exploitation de cette usine.

## **Sandrine Estienne poursuit la présentation**

De notre côté, nous sommes amenés à être en relation régulière avec les exploitants des installations classées. Je vous ai parlé des inspections sur le terrain. Pour l'installation ici, c'est au moins une fois par an. Les dernières thématiques que nous sommes allés voir ces dernières années, vous l'avez vu entre vos mains, c'est l'arrêté européen qui découle de la directive européenne de 2021. Donc, il a renforcé les exigences en ce qui concerne la surveillance des émissions atmosphériques notamment. Et donc nous sommes allés contrôler la mise en œuvre de ces exigences-là, qui ont nécessité la mise en place d'analyseurs en continu supplémentaires au niveau des cheminées. Nous sommes allés aussi contrôler la traçabilité des déchets, la nature des déchets qui sont réceptionnés sur le site, puisque maintenant il y a des caméras qui sont installées au niveau de la fosse, afin de vérifier que les fractions valorisables, d'un point de vue matière, ne sont pas acceptées sur le site.

Nous sommes donc allés le vérifier.

Nous avons aussi vérifié la station de traitement des eaux.

Et lors de la visite de la semaine dernière, nous sommes allés vérifier un paramètre d'exploitation très important au niveau du traitement des déchets. C'est celui du respect de la température d'incinération à 850 degrés, qui est un minimum, pendant une durée de deux secondes. Nous sommes donc allés contrôler que les capteurs ne déviaient pas, qu'ils étaient bien calibrés, et que, si jamais cette température, pour une raison ou pour une autre, n'était pas respectée, il y avait bien un arrêt d'alimentation des déchets. Nous pouvons être sur des éléments qui sont vraiment très techniques.

Il y a aussi une obligation d'information en cas d'incident. Si jamais il devait y avoir un non-respect des valeurs limites d'émission, par exemple, ou alors un départ de feu ou autre. Dans ce cas, le Code de l'environnement prévoit l'obligation d'information de nos services pour qu'on soit rapidement au courant. Nous demandons que les élus soient aussi informés et que l'on ne découvre pas, par l'intermédiaire des élus, un événement qui se serait produit. Cela peut conduire à la réalisation d'une inspection réactive pour comprendre ce qui s'est passé et surtout faire le retour d'expérience de l'événement, pour éviter qu'il ne se reproduise.

Le suivi de la surveillance environnementale, pour ces installations-là, est vraiment très important. Ce sont les installations classées qui sont les plus suivies au niveau des émissions atmosphériques. C'est normal vu le procédé. Donc, là-dessus, nous avons un report mensuel des résultats de surveillance et aussi, des arrêts éventuellement de four ont pu avoir lieu. Des éventuels dépassements, parce que parfois, il y en a. Ils sont tolérés

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

dans une certaine limite, et donc, nous nous assurons que ces limites ne sont pas dépassées. Il y a aussi un registre annuel des émissions polluantes.

C'est l'exploitant, le titulaire de l'autorisation, qui doit reporter ses émissions dans l'eau et dans l'air, dans un registre national, qui est ensuite validé pour pouvoir être diffusé. C'est une obligation européenne, et les données sont ensuite disponibles sur internet. Il y a un petit délai, deux ans environ, entre l'année de déclaration et l'année où c'est disponible sur Internet, le temps d'avoir les vérifications nationales et européennes. Mais ces données sont disponibles là. Et puis également des contrôles inopinés sont réalisés, on en a parlé tout à l'heure, par des laboratoires, et très bientôt des contrôles aussi sur la cheminée.

Et puis, nous avons aussi la commission de suivi de site annuelle qui est présidée par le Préfet. C'est l'occasion, en présence de riverains, d'associations, de l'exploitant et puis des services de l'État, d'avoir la présentation par l'exploitant de son bilan d'activité annuelle.

## **Amandine Cognard reprend la parole**

Toutes ces informations qu'on vous donne, vous pouvez vous demander où les retrouver, si vous voulez y avoir accès. Sur notre site Internet du SYVEDAC, nous mettons nos rapports d'activité. Vous pouvez également accéder aux données d'Atmo Normandie. Ce sont eux qui font les analyses des retombées atmosphériques autour du site. Donc, nous les mettons en ligne, et c'est toujours accessible.

Et c'est aussi directement accessible sur le site internet d'Atmo Normandie. Vous allez y retrouver les informations. Ensuite, vous pouvez aller aussi sur Géorisques pour avoir les arrêtés préfectoraux. Par exemple, l'arrêté préfectoral qu'on vous a fait circuler, il est présent sur Géorisques. Les visites d'inspection, le compte-rendu de ce qui a été fait la semaine dernière, vous pourrez les retrouver ici. Les déclarations annuelles d'émissions polluantes, où il y a un petit décalage de deux ans, comme vous l'a précisé Madame Estienne, mais vous pouvez avoir ces données quand même. Et les données sur les pollutions des sols. Ici, cela ne va pas forcément nous concerner, mais vous y avez accès.

## **Clément Vérion**

Je me demandais, comme le 3<sup>e</sup> four va être plus neuf, est-ce que les fumées du 3<sup>e</sup> four vont être traitées plus efficacement ?

## **Amandine Cognard répond**

Alors aujourd'hui, on est en traitement humide, c'est ce qu'on disait, et on va passer en traitement sec. C'est ce qui se fait dans la plupart des unités de valorisation énergétique. Sur une trentaine de sites qu'à Suez, qui est notre exploitant, il y en a 7 ou 8 qui sont peut-être en traitement humide. Tout le reste est en traitement sec. Donc cela fonctionne très bien. Ils respectent les seuils réglementaires et ils sont en-dessous. Donc, nous allons partir sur ce type de traitement, parce que déjà c'est moins cher.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Clément Vérion**

Que sur la troisième ligne ?

## **Amandine Cognard complète**

Oui, parce que le traitement humide fonctionne très bien. Il a été mis en place en 2005 et donc c'est quand même encore assez récent. Ce sont des installations qui coûtent cher, donc on va attendre qu'il y ait un amortissement qui soit fait des lignes existantes. Donc on n'y touche pas, car il fonctionne très bien. Quand l'arrêté ministériel de 2021 est tombé avec les meilleures techniques disponibles et cela a descendu les seuils. Pour notre part, nous avons eu de la chance, car nous les respections déjà avec le traitement humide. Alors que beaucoup d'unités ont dû mettre à jour leur traitement des fumées. On n'a pas eu à le faire, donc cela fonctionne bien et on va le conserver. Mais sur la troisième ligne, on va essayer de faire mieux. Justement, passer en sec, cela permet de moins puiser dans la nappe phréatique, qu'en traitement humide. Et on va respecter les seuils, être au minimum des seuils. Et pour les PFAS, c'est ce que je vous disais, là nous anticipons déjà et s'il faut mettre des choses supplémentaires en place, on le fera. Et, de toute manière, dans le marché de maîtrise d'œuvre, nous indiquerons bien qu'il faudra suivre l'évolution des normes.

## **Clément Vérion**

Du coup, les fumées de la troisième ligne seront traitées plus efficacement que les deux premières ou c'est la même chose ?

## **Amandine Cognard**

J'aurais tendance à dire identique. Mais, nous avons déjà un très bon traitement de fumée. Donc cela sera identique.

## **Clément Vérion**

Donc, on peut extrapoler aussi sur le tonnage en plus et les polluants en plus. Enfin, il n'y a pas 1% en plus et on les retrouve en sortie de cheminée. Ce n'est pas plus efficace, comme c'est neuf.

## **Amandine Cognard**

Après je pense que d'ici 5 ans la technologie aura évolué et cela sera plus efficace que ce qu'on fait aujourd'hui certainement.

# SYVEDAC · COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Clément Vérion**

Est-ce que si c'est neuf, ce n'est pas plus efficace qu'un système de 2005 ?

## **Mathieu FERON**

D'un point de vue global, le bilan environnemental cela sera, quoi qui arrive, plus efficace.

## **Clément Vérion**

Donc on pourrait dire 30% de déchets en plus, donc 30% de polluants en plus.

## **Mathieu FERON**

Les technologies d'aujourd'hui, le monde industriel, les recherches, etc., essaient toujours de trouver des outils plus performants, qui passent aussi par des questions aussi d'empreintes énergétiques, d'empreintes environnementales. Là, comme on évoquait, notre process qui est très affûté en termes de rendement environnemental sur le traitement des fumées, il a une contrainte, c'est le fait de devoir puiser un certain nombre de mètres cubes à l'année. Aujourd'hui, on a un forage sur le site, c'est 70 000 m<sup>3</sup> de l'eau, dont une très grosse partie, 60 000 exactement, est dédiée au traitement des fumées, sur nos deux lignes existantes. Demain, la solution qui sera mise en œuvre pour le traitement des fumées sur la 3<sup>ème</sup> ligne, offrira les mêmes performances environnementales, voire meilleures. On verra pour cela les technologies qui seront proposées aussi par les constructeurs, mais avec le fait qu'elles ne consommeront quasiment pas d'eau. Donc quoi qu'il arrive, le bilan environnemental sera positif.

Le rejet aux cheminées sera le même, voire peut-être un peu mieux. Mais en tout cas pour arriver à cette performance environnementale, on aura moins consommé d'énergie, on n'aura pas consommé d'eau. Donc c'est une procédure beaucoup plus vertueuse pour l'ensemble du système environnemental.

## **Amandine Cognard complète**

Aujourd'hui sur le traitement humide, la dernière étape est un catalyseur. Il faut réchauffer les fumées, avant que cela rentre dans cette dernière étape, et avec l'eau, on a refroidi les fumées. Et donc on est obligé de les réchauffer avec du gaz. Et par voie de conséquence, cela consomme de l'énergie. Le traitement humide est donc un peu énergivore. Là, avec le traitement sec, on n'aura pas cela. Du coup, cela ne va pas descendre en température en passant dans le traitement sec. Et c'est donc plus performant de ce point de vue-là aussi. Et si vous êtes intéressé pour tout ce qui est traitement des fumées, etc., il y a un atelier dédié qui est le 1<sup>er</sup> juillet, où on va parler des rejets atmosphériques, des rejets aqueux, du bruit, des odeurs, avec du coup les bureaux d'études qui font ces analyses, qui sont présents.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Parce que les odeurs, cela dépend des vents. Il y a des journées où waouh... Je n'ai jamais fait attention, si ce n'était que le lundi, mais il y a des jours où il y a des odeurs. C'est quand il n'y a pas de vent. Ce n'est pas souvent, heureusement. C'est quand même très rare. Parce que les vents dominants sont sud-ouest, on va dire, comme l'orage qui est passé, là, par exemple. En revanche, quand c'est dans ce sens-là, à l'ouest, il y a des jours où il n'y a pas beaucoup de vent, juste très sec comme là, et puis il y a un léger vent, et là on sent. Et puis d'un seul coup ça disparaît parce que le vent, ça repousse et ça disparaît. Ce n'est pas souvent.

## **Amandine Cognard**

Ce sont des retours qui sont importants pour nous. En tant que riverains, si vous avez vraiment une nuisance, Pour nous, c'est peut-être mettre en place des portes qui se ferment automatiquement à chaque fois.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Il faudrait qu'on repère le jour où il y a les odeurs pour voir qu'on se le note.

## **Cécile Jean**

Quand vous dites peu souvent, c'est quoi pour vous la fréquence ? Vous pourriez la quantifier ? C'est une fois par semaine, une fois par mois ?

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Plutôt une fois par mois, qu'une fois par semaine. Parfois, pendant deux ou trois mois on ne sent rien. Ça dépend de l'atmosphère, effectivement.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

S'il pleut, l'hiver, on est moins dehors déjà. Quand il pleut, forcément, l'atmosphère est complètement différente.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Quand on ouvre la fenêtre, on se dit... ouh là ! On va fermer, aujourd'hui parce que ça sent mauvais.

# SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

On s'en est aperçu. C'est parce que c'est le week-end et qu'on reçoit du monde.

## **Cécile Jean**

On peut donc dire plutôt une fois par mois.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Oui voilà, on peut dire cela.

## **Amandine Cognard**

C'est bien noté. On verra sur l'exploitation comment on peut prendre cela en compte. Peut-être qu'on peut optimiser ce point de vue là pour que vous ayez moins de nuisances.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Oui, c'est la nature qui commande.

## **Amandine Cognard**

Oui, on n'a pas la main sur les vents.

## **Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Quand on a voulu acheter la maison, le propriétaire ne voulait pas vendre. Et à chaque fois, il nous disait : « attention, ça sent mauvais, vous allez voir, vraiment ça pue ! » Ça nous a fait un peu peur, quand même. Et puis on a demandé aux voisins : « et non, c'est une fois de temps en temps ». Et effectivement on ne regrette pas.

## **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Je suis allé dans un commerce et quand j'ai dit où j'habitais, le commerçant m'a dit : « Ah, vous habitez à côté des poubelles ? Je n'ai pas compris sur le coup ce qu'il me disait ». J'ai dit oui, c'est une entreprise.

# SYVEDAC · COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

## Séquence 4 : Comment participer à la concertation ?

### **Amandine Cognard**

D'autres questions peut-être. On va conclure pour vous dire comment participer au reste de la concertation. Si vous avez été intéressé, si vous voulez creuser d'autres sujets, deux futurs ateliers sont prévus. Il y en a un mardi prochain, 24 juin. C'est toujours de 18h à 19h30 et ici même. Il sera sur l'énergie et les réseaux de chaleur. Je vous ai dit qu'on allait alimenter le réseau de chaleur Caen Sud-est. On aura les équipes de Caen-la-mer qui seront présentes. Ils vont pouvoir expliquer plus en détails ce qui existe déjà avec l'usine et comment on alimente Hérouville-Saint-Clair, le réseau de chaleur Caen Nord qui va s'agrandir.

### **Monsieur Roussel, riverain de l'UVE**

Ce sont tous les travaux qui sont en train de se faire sur le pont et tout ce qu'on a vu un petit peu plus haut avec tous les gros tubes ?

### **Amandine Cognard**

Oui, et au Chemin vert aussi. Ils sont en train de créer une chaufferie bois.

Donc tout cela sera expliqué. Et également à Caen Sud-est, quel est le projet et la planification de ce projet. Étant donné qu'on doit être en parallèle, quand l'usine sera en place, le réseau de chaleur sera alimenté.

Et un dernier atelier le mardi 1<sup>er</sup> juillet. C'est ce que je vous disais sur les rejets produits par l'unité de valorisation énergétique et le traitement qui est mis en place aujourd'hui et aussi à venir en 2030 sur la troisième ligne.

Nous aurons aussi une permanence le 1<sup>er</sup> juillet, à Mondeville 2 toute la matinée, pour essayer d'happer du public qui ne s'est peut-être pas forcément intéressé au sujet et prendre leur avis, qui compte aussi. Les informer tout simplement.

Et des visites de sites, donc il y a le 9, 16 et 19 juillet matin, le 19 étant un samedi matin, les 9 et 16 ce sont des mercredis. Et on a les portes ouvertes, vous l'avez noté. C'est le samedi de fin septembre.

Et vous pouvez vous exprimer par courrier, mail, formulaire web, registre papier. Il y en a ici un registre papier. Sinon, il y en a dans chacune des mairies qui sont dans un périmètre de 3 km autour de l'UVE. Donc à Colombelles, vous avez un registre dans la mairie. Et le bilan de toute cette concertation. Toutes les contributions qui auront été apportées dans les registres lors des temps d'échange comme celui-ci, etc., vont être mises dans un bilan. Il va être présenté lors d'une réunion de restitution le 19 septembre. Elle sera à la salle Jean Jaurès à Colombelles, au même endroit que la réunion de lancement, à 18h. J'espère que ce moment vous a plu et que c'était intéressant. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous consulter.

# SYVEDAC · COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

Mercredi 18 juin 2025 · 18h à 19h30

« Atelier 1 : Le contrôle réglementaire et le contrat de confiance »

**Madame Roussel, riveraine de l'UVE**

Cela nous a rassurés.

**Amandine Cognard**

Tant mieux, c'était aussi un peu le but. On reste disponibles si vous avez toutes sortes de questions et on vous invite à en parler autour de vous, pour qu'il y ait encore plus de présence aux ateliers, vu qu'on peut encore changer les choses. Plus on discute, plus nous allons forger le projet aussi à vos convenances. Donc, c'est important. N'hésitez pas à en parler autour de vous et j'espère à un autre atelier.

Et merci à la DREAL d'avoir participé, à Madame Estienne pour ses apports très instructifs. Merci à vous tous.